Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260409-009_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

009/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2026

Objet : Désignation des membres des comités consultatifs : voirie et bibliothèque

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.
Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal, notamment des représentants des associations locales. L'idée est d'intégrer à ces comités des personnalités extérieures à l'assemblée communale, particulièrement qualifiées ou directement concernées par un sujet donné.
La composition des comités consultatifs est fixée par délibération du conseil municipal sur proposition du Maire, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.
Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ces comités peuvent également transmettre au Maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués juridiquement. Néanmoins, les avis émis par un comité consultatif ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal. Ce dernier peut par conséquent décider de ne pas suivre les orientations émises par le comité.

Monsieur le Maire propose de créer les comités consultatifs suivants :

Comité consultatif voirie :

- Membres élus :
  - Éric CLOAREC (Président du comité),
  - Éric HUON,
  - Christiane DUGAY,
  - Édouard TROLES

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260409-009_26-DE

- Membres extérieurs :
    - Jean-Hervé GOARNISSON,
    - Jean-Yves ANTOINE,
    - Robert OLLIVIER
    - Régis LE BOUDER

Comité consultatif bibliothèque :

- Membres élus :
    - Hervé TILY (Président du comité)
    - Sonia FLOCH
- Membres extérieurs :
    - Françoise NORMAND
    - Martine TRÉGUER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de ces deux comités consultatifs – voirie et bibliothèque - et approuve leur composition.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (FINISTÈRE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY